RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Direction générale des services
EG/ADO/LD/PS - 2022

Le 25 octobre 2022

ARRÊTE n°SG-2022-063
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À
MONSIEUR DANIEL GONÇALVES - CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la commune d'Ablon-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18, L.2122-20,

VU la délibération n° 002 en date du 13 octobre 2022 portant fixation des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice Monsieur Daniel GONÇALVES, Conseiller municipal,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2020-036 du 28 mai 2020 est rapporté.

ARTICLE 2 : Il est donné délégation de fonctions sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à **Monsieur Daniel GONÇALVES, Conseiller municipal délégué aux nouvelles technologies.**

À ce titre il sera notamment en charge des questions relatives :
- au système d'information
- à l'administration numérique
- à la modernisation de la relation citoyenne
- à l'accessibilité numérique

ARTICLE 3 : Monsieur Daniel GONÇALVES percevra, à compter du 1er novembre 2022, l'indemnité de fonction attribuée aux Conseillers municipaux délégués, conformément à la délibération portant fixation des indemnités de fonction attribuées en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Coordinatrice générale des services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et / ou de sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- annexée au recueil des actes administratifs de la commune d'Ablon-sur-Seine
- remise à l'intéressé

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

Notifié le
Le soussigné reconnaît avoir reçu
un exemplaire du présent arrêté.

Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine
Courriel : mairie@ville-ablonsurseine.fr - Tél : 01 49 61 33 33 – Fax : 01 45 97 10 21
Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

REÇU EN PREFECTURE
le 07/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AI-094-219400017-20221025-SG2022_063-